

**Convention de Partenariat
relative à la création d'un programme de double diplôme de master commun-en
Sciences de la Terre**

Entre :

l'Université Lille-1, Sciences et Technologies
et l'Université Nationale et Kapodistrienne d'Athènes,

Applicable aux diplômes correspondants :

Master de Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement (STUE), spécialité Géoenvironnements actuels et passés (GAP) de l'Université Lille 1 (UL1), diplôme national habilité par le Ministère de l'Enseignement Supérieur Français, période contractuelle 2010-2013,

Master de Géologie et Géoenvironnements (GG) du Département de Géologie et Géoenvironnements de l'Université Nationale et Kapodistrienne d'Athènes (EKPA).

Préambule

Dans le cadre de la convention générale de coopération entre l'Université d'Athènes, représentée par son Vice-Président **de la Vie étudiante et des Relations Internationales**, Professeur Theodoros Liakakos et l'Université Lille 1 Sciences et Technologies, représentée par son Président, Professeur Philippe Rollet, ayant pris acte des liens qui unissent les deux institutions dans les domaines de la formation et de la recherche, conviennent de réglementer l'obtention d'un double diplôme de Master entre le

1. Master GG de l'EKPA
2. Master STUE, spécialité GAP de l'UL1

Article 1

La présente convention concerne les étudiants du Master de Géologie-Géoenvironnements (EKPA) qui effectueront un parcours de formation ou cursus intégré à l'Université Lille1 au sein de la formation de Master STUE, spécialité Géoenvironnements actuels et passés (GAP) (UL1), ou inversement, les étudiants du Master STUE, spécialité GAP (UL1) qui effectueront un parcours de formation ou cursus intégré à l'Université Nationale et Capodistrienne d'Athènes (EKPA) au sein de la formation Master de Géologie-Géoenvironnements (EKPA). Dans les conditions précisées ci-dessous, ces étudiants obtiendront à la fin du parcours proposé le diplôme de Master de « Sciences de la Terre, de l'Univers et de l'Environnement » (STUE), spécialité « Géoenvironnements actuels et passés » (GAP) de l'Université Lille1, ainsi que le diplôme de Master de « Géologie et Géoenvironnements » de l'Université Nationale et Kapodistrienne d'Athènes (EKPA).

Article 2

- 1- Les étudiants effectuent leur première année de master dans leur université d'origine (Master STUE à UL1 et Master GG à l'EKPA).
- 2- A l'issue de leur première année (M1) validée les étudiants sélectionnés pour le programme de double diplôme poursuivent le 3^{ème} semestre du programme d'étude de l'Université partenaire.
- 3- Pendant le 4^{ème} semestre du programme d'étude du Master les étudiants préparent leur projet de recherche et ils soutiennent leur mémoire de master (rédigé en anglais) devant un jury mixte constitué des enseignants-chercheurs/chercheurs des 2 Universités lors d'une audition commune ou en visioconférence.

Article 3

Les étudiants sélectionnés pour l'obtention du double diplôme de Master suivent les règlements des études et des examens en vigueur dans l'institution partenaire où ils étudient. Pour la validation des modules suivis dans l'Université partenaire, outre le contenu pédagogique, seront également pris en compte les crédits ECTS. L'étudiant doit compléter 30 ECTS par semestre.

Article 4

Les étudiants s'inscrivent dans les deux établissements partenaires et s'acquittent des droits d'inscription dans leur établissement d'origine. Ils seront donc exonérés des droits d'inscription dans le second établissement. Lors de leur étude ils **bénéficieront** des droits étudiants de leur Université d'accueil (restauration, assurance). Il est convenu que chaque institution aidera l'étudiant de l'institution partenaire dans ses démarches concernant l'hébergement, dans la mesure des possibilités locales.

Article 5

Les enseignants-chercheurs/chercheurs du Département de Géologie et Géoenvironnements de l'EKPA et de l'UFR des Sciences de la Terre de l'UL1 pourront se déplacer pour des enseignements et participation à des jurys mixtes en bénéficiant des relations bilatérales signées entre les Universités EKPA et Lille1.

Article 6

Pour l'année 2013-2014, le nombre maximal d'étudiants ayant la possibilité d'obtenir le Double Diplôme de Master est de 2 de la part de chacun des deux Universités. Ce nombre pourra être réexaminé chaque année à la demande de l'une ou l'autre des institutions partenaires.

Article 7 :

Les enseignants-chercheurs responsables pour ce double diplôme seront :

- Pour l'Université Nationale et Kapodistrienne d'Athènes : Madame le Professeur Alexandra Zambetakis-Lekkas,
- Pour l'Université Lille 1, Sciences et Technologies, Monsieur le Professeur Taniel Danelian

Chaque université devra informer l'université partenaire en cas de changement d'enseignant-chercheur responsable.

Article 8

Cette convention est conclue pour 2 ans, elle prend effet à dater de l'année universitaire 2013-2014 (elle concerne les étudiants qui seront inscrits au 3^{ème} semestre de Master durant l'année universitaire 2013-13). Elle sera renouvelée à la fin de cette période, sous réserve de modifications particulières (contenus pédagogiques, modalités de recrutement...) par l'une ou l'autre des institutions, un an avant la date du renouvellement. Les institutions se réservent le droit de modifier ou de mettre un terme à cet accord, par simple consentement mutuel, sous réserve de mener à terme le programme de formation des étudiants engagés dans ce double diplôme.

Le présent accord est rédigé en français et en grec en deux exemplaires de chaque langue. Chaque version aura valeur de double original.

Fait à Lille le

Fait à Athènes le

Pour l'Université Lille1,
Sciences et Technologies

Pour l'Université Nationale
et Kapodistrienne d'Athènes

Le Président, Pr. Philippe Rollet

Le Vice Président, Pr. Theodoros Liakakos

Documents préparatoires